



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-14

Fixation d'une indemnité allouée moniteurs assurant les séances hebdomadaires de la LASEP et participant aux manifestations sportives en tant que dirigeant ou accompagnateur

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant le succès des activités sportives parascolaires proposées par la Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (LASEP) aux enfants de la Commune de Biwer ;

Considérant qu'il est d'usage, à titre d'encouragement, que les communes allouent aux moniteurs bénévoles assurant les séances hebdomadaires de la LASEP et participant aux manifestations sportives en tant que dirigeant ou accompagnateur, une indemnité dont le montant de chiffre à 100% de l'indemnité ordinaire leur allouée par la LASEP ;

Vu l'article budgétaire 3/825/642500/99001 libellé « *LASEP - Indemnités aux bénévoles - activités sportives* » ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'allouer aux moniteurs bénévoles assurant les séances hebdomadaires de la LASEP à Biwer et participant aux manifestations sportives en tant que dirigeant ou accompagnateur, une indemnité dont le montant de chiffre à 100% de l'indemnité ordinaire leur allouée par la LASEP.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal